

ASNIÈRES-SUR-SEINE

UNE VILLE QUI ENCOURAGE LES MAÎTRES AUX BONNES MANIÈRES

1. Les déjections canines donnent une mauvaise image à Asnières...

Asnières, ville de la boucle nord des Hauts-de-Seine de 83 044 habitants, se caractérise par un territoire fortement urbanisé où les nuisances sont perçues comme importantes par sa population : circulation dense, manque d'espaces verts, déjections canines...

La mise en place de « canisites » a remporté un succès mitigé : les propriétaires de chiens les utilisent peu et beaucoup de riverains se plaignent de nuisances olfactives et visuelles. La ville a donc décidé de réorienter son action, il s'agit désormais de responsabiliser les propriétaires de chiens. La démarche se fonde sur la concertation et la sensibilisation des citoyens.

À cet effet, un partenariat avec l'association « *Le chien citoyen* » a été entrepris à l'échelle de la ville pour l'année entière. Cette société est la référence en matière d'éducation canine et de prévention des risques canins. Elle propose aux collectivités locales des animations canines en direction de tous les publics. Pour la première fois, elle travaille sur une année entière avec une collectivité.

La mise en place de cette action a pour objectifs de :

- réduire la pollution olfactive et visuelle liée aux déjections canines,
- éduquer les Asniérois à l'importance de la prise en compte de l'environnement,
- sensibiliser les propriétaires de chiens à l'importance de réduire ces nuisances,
- redonner une image positive de la présence animale en ville.

2. Sensibiliser et éduquer les propriétaires de chiens

L'action des « *Chiens citoyens* » se déroule depuis octobre 2008. Elle s'articule autour de plusieurs opérations.

• La sensibilisation au quotidien des propriétaires de chiens

Il s'agit de sensibiliser les propriétaires de chiens aux règles à respecter dans la ville d'Asnières-sur-Seine, telles que le ramassage des déjections de leur animal ou le port de la laisse sur la voie publique.

En mandatant une équipe d'éducateurs canins et d'agents de prévention canine dans une ville tout au long de l'année, la commune va bien au-delà des opérations de communication ponctuelles. Elle fait de ces professionnels des agents qui connaissent les différents chiens des quartiers, fédèrent les maîtres et organisent des actions citoyennes. Cette opération est le meilleur moyen pour conjuguer lutte contre les déjections et prévention des agressions canines.

De plus, ces spécialistes sont là pour dialoguer avec les propriétaires de chiens, les informer sur les règles à respecter dans la ville et leur distribuer des documents ou des sachets de ramassage. Leur rôle n'est pas répressif. Ils sont perçus comme des professionnels mandatés par la ville mais également comme des amis des chiens.



• **L'éducation canine urbaine**

Pour aller plus loin, les « *Chiens citoyens* » proposent de véritables formations. Chaque samedi après-midi, les éducateurs canins organisent des cours d'éducation canine urbaine de deux heures.

À l'issue de ces formations, les propriétaires de chiens s'engagent à respecter des règles de conduite dans la vie quotidienne et en milieu urbain. Ils doivent signer et appliquer la charte des maîtres citoyens. Cette charte insiste sur la nécessité de tenir son chien en laisse et de ramasser ses déjections canines.

La ville d'Asnières comporte 40 « canisites ». Les déjections canines sont ensuite ramassées par l'entreprise prestataire de la propreté urbaine. Le partenariat avec l'association « *Le chien citoyen* » a offert la possibilité de transformer un « canisite » en parc d'activités canin avec un parcours de type « agility ». Cet espace est utilisé pour les formations. Les maîtres peuvent y venir promener leur chien, à condition bien entendu de ramasser ses déjections canines. Les aménagements obligent les propriétaires de chiens à respecter ce lieu. Ces formations ont lieu à l'espace canin.

« *Les chiens citoyens* » diversifient la cible de leurs actions d'éducation. À ce titre, ils mettent en place des actions de communication deux mercredis par mois dans les centres aérés de la ville, persuadés que la sensibilisation des enfants aura un fort impact sur le comportement des parents.

• **Des actions de communication**

Le site internet de la ville d'Asnières détaille les actions réalisées par l'association « *Les chiens citoyens* » et propose un lien vers le site de l'association.

Inversement, le site de l'association « *Le chien citoyen* » présente les actions entreprises sur Asnières, par l'intermédiaire d'un lien spécifique sur la ville d'Asnières-sur-Seine et met en ligne des photos et des vidéos de chiens Asniérois.

• **La réduction des nuisances visuelles et olfactives**

« *Les chiens citoyens* » ont pour mission de faire un état des lieux régulier des évolutions de la quantité de déjections canines par quartier et du comportement des propriétaires de chiens. Avant l'expérience le taux de ramassage des déjections par habitant était de 10 %. Il est désormais de l'ordre de 40 à 50 % selon les quartiers.

3. À terme, une ville partagée...

L'action des « *Chiens citoyens* » doit permettre à terme une cohabitation respectueuse des animaux et des êtres humains et donner aux Asniérois une meilleure image de la présence de chiens en ville.

Face au succès de cette opération (les éducateurs canins accueillent chaque semaine une dizaine de personnes à l'espace canin), l'action de l'association « *Le chien citoyen* » doit être prolongée. Un véritable travail de fond est nécessaire pour toucher tous les administrés.

L'objectif est de prévenir dans un premier temps les administrés avant de passer à une verbalisation. À ce titre, en concertation avec les éducateurs canins, la mairie a fait évoluer l'arrêté réglementant la propreté : interdiction de laisser les déjections dans le caniveau et introduction d'une amende immédiate d'un montant de 35 € pour le non ramassage de déjections canines.

En termes de communication sur la voirie publique, il est prévu la création d'un jeu de deux panneaux mobiles positionnés dans les rues à problèmes qui informent sur les règles à respecter dans la ville.

Contact : Direction de l'Action Environnementale, tél. 01 41 11 12 42.